

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

Délibération n° 26-2024

Objet :
TARIF AFFOUAGE 2023-2024
Annule et Remplace
Dcm n°5-2023

Membres en exercice : 13
Membres présent(e)s : 11
Ayant pris part au vote : 12
Dont ayant donné procuration : 1

Date de convocation :
14/11/2024

Date d'affichage :
14/11/2024

COMMUNE DE
25620 (INSEE 25569)

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 025-212505697-20241125-26_2024-DE

Berger
Levrault

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 25 novembre 2024**

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présent(e)s : MOUGIN Gérard, PROST Pierre, HANRIOT-COLIN Sabrina, PERROT Denis, BARTOLOZZI Sophie, DOLE Jean-Claude, HENRIOT-COLIN Stéphane, JUILLARD Mathieu, PERROT Nathalie, TAILLARD Didier, VUITTON Céline,

Absent(e)s excusé(e)s (procuration) : LATHELIER Marine procuration à LATHELIER Marine.

MILLET Stéphanie sans procuration

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, Mme VUITTON Céline ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération N°5-2023 est erronée.

En conséquence les tarifs et parcelles d'affouage 2023-2024 sont :

Parcelles 33 + 34 + 5 et divers lieux au prix de 7 € le stère.

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire, Gérard MOUGIN

